



En divorce comment ça marche pour les credits

Par **razibumokio**, le **26/08/2016** à **17:04**

Bonjour voilà mon fils est en divorce sa femme la mis dehors il y a 2ans après un accident ou il a perdu la mémoire sur les 10 dernière année et lui a laisser le crédit sur le dos pris en cosignataire et qui a servi à agrandir sa maison à elle, son avocat lui a dit aujourd'hui que elle devait payer la moitié mais qu'il devait signer un accord pour le jugement de divorce que le crédit ne avait rien à voir qu'il devait se arranger avec elle et de ne rien payer, il a depuis été reconnu en invalidité 2me catégorie il y a 15j, il est reconnu très malade et à fait depuis plusieurs tentative de suicide, es-ce normal que le crédit doit se discuter entre eux, les avocat devrait il pas sans occupé, je vous remercie de avance de votre réponse, il vie dans un camion il est sdf pour le instant et à un avocat pris à 100%

Par **amajuris**, le **26/08/2016** à **17:15**

bonjour, rnsi le crédit a été contracté par votre fils et son épouse, il doit exister une clause de solidarité dans le contrat de prêt. rncela signifie que si le prêt n'est pas remboursé, le prêteur peut en exiger le paiement de n'importe lequel des co-emprunteurs. rnce n'est pas aux avocats de décider pour leurs clients. rnau vu de la situation précaire de votre fils, si votre fils ne peut pas payer, la banque se retournera contre sa future ex-épouse. rncomme la convention de divorce n'est pas opposable à la banque, il faut que la banque donne son accord pour qu'il ne reste qu'un emprunteur. rnvoir ce

lien: https://blogavocat.fr/space/veronique.levrard/content/sur-l-inopposabilite-de-la-convention-de-divorce-au-banquier-_9366dba5-0d9b-4d4e-b3d5-431f6e251654 rnsalutations

Par **razibumokio**, le **26/08/2016** à **17:34**

Merci pour cette réponse rapide,il ne es pas du tout solvable,donc je espère que le crédit va se reporter sur elle car il n'a plus rien et elle lui fait voir son fils que très rarement,pour le instant comme il a arrêté de payer il les ont mis tout les deux en interdiction de crédit, mais il a payer quand même pendant 1ans,

Par **Visiteur**, le **26/08/2016** à **19:43**

Bonjour,rnNormalement un prêt est couvert par une assurance incapacité de travail, n'était-ce pas le cas ?

Par **razibumokio**, le **26/08/2016** à **19:56**

merci je vais me renseigner car lui il se rappelle plus, et ma belle fille ne veut plus de contact,et je suis a 1000km, alors c est pas facile